

9.3. Mode de Vie et Prévention

9.3.7. Santé maternelle et infantile

9.3.7.4. Environnement du sommeil de l'enfant

9.3.7.4.1 Résumé

Les connaissances actuelles en ce qui concerne la mort subite permettent de penser que, outre les facteurs liés à l'immaturation du système respiratoire du nourrisson, un ensemble de facteurs sont à l'origine de ce drame, dont l'environnement du sommeil de l'enfant. Il est donc utile d'évaluer de manière périodique le comportement des parents en relation avec le sommeil du nourrisson. L'évaluation consiste à passer en revue avec la mère l'ensemble des comportements susceptibles de présenter des risques pour le nouveau-né (lieu où l'enfant dort, type de lit, position du nourrisson, utilisation d'un oreiller, couverture et habillement de l'enfant, surveillance de l'enfant, température de la pièce et tabagisme passif).

En Wallonie, 29% des nouveau-nés sont toujours mis couchés sur le dos et 23% seulement des nouveau-nés dorment durant leur première année de vie dans un environnement satisfaisant (l'enfant dort dans la pièce d'habitation le jour et dans la chambre des parents la nuit, pas de couffin, toujours sur le dos, jamais d'oreiller, pas de couette, pas de survêtement, 16 à 20°C dans la pièce, pas de consommation de tabac dans la pièce où se trouve le nouveau-né). Le nombre moyen de facteurs de risque liés à l'environnement du sommeil est de 4,7 par enfant pour la population wallonne.